



Association Sportive des Plaisanciers de Port-Camargue

Yacht Club - Quai d'Escale 30240 LE GRAU DU ROI

Tel/fax : 04 66 53 19 32 Port : 06 23 21 12 44

Web: asppc.e-monsite.com- Email: asppc.adherents@gmail.com



Port Camargue, le 20 janvier 2019

Chers adhérents, Chers amis,

Conformément aux articles 13 et 14 des statuts de notre association, votre conseil d'administration vous invite cordialement à participer à :

L'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association

Le samedi 9 février 2019 à 16 heures

Yacht Club, Salle du Ponant - PORT CAMARGUE

Ouverture de la salle dès 15h00

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Participation à l'achat de matériels pour les équipiers de la Société Nationale des sauveteurs en mer,

Rapport moral et compte rendu d'activités présenté par le Président,

Résolution N°1 : Vote sur rapport moral,

Compte rendu financier 2018 par le trésorier,

Présentation du budget prévisionnel 2019

Résolution N° 2 : Vote sur quitus des comptes,

Mise à jour du règlement intérieur

Résolution N° 3 : Approbation des modifications

Election du tiers sortant des membres du Conseil d'administration,

Suspension de séance, interventions extérieures,

Résultat des élections.

Questions diverses.

L'action de notre association étant l'émanation des délibérations de l'Assemblée Générale, vous comprendrez que votre présence ou votre représentation y est vivement souhaitée. En cas d'empêchement vous trouverez ci-joint une procuration à retourner au CARRE ou à remettre à un membre de votre choix présent à l'AGO et à jour de sa cotisation 2018.

Rappel de l'article 13 : L'assemblée, pour pouvoir valablement délibérer, doit être composée du tiers au moins du nombre des membres actifs et membres Honoraires de l'Association présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'assemblée sur la première convocation, elle sera à nouveau convoquée par avis individuel à quinze jours d'intervalle. Elle pourra alors délibérer quel que soit le nombre de présents et représentés.

Vous comprendrez qu'une nouvelle AGO engendrera des frais supplémentaires pour notre association, nous comptons donc sur vous.

Le secrétaire,

Le Président,

